

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 07 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 07 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 31 mars 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

**Étaient présents** : MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Clément LEKEUX (pouvoir Jérôme BETOULLE), Joël BOURNISIEN, MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER)

**Était absents excusés** : Sophie MULLER, Jérôme BETOULLE

**Était absente** : Emilie FOSSEPREZ

**Secrétaire de séance** : Patrick LE DORLOT

Présents : 7    Votants : 9    Absent : 1

**DÉLIBÉRATION n°2023-08- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget Principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 avril 2023 et la publication le 11 avril 2023  
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le 07 avril 2023  
Le Maire, D. MONNIER



Pour le Maire,  
le 2ème Adjoint :  
**Edouard MICHEL**